Pomy, le 13 novembre 2023

MUNICIPALITE
de
POMY

Préavis municipal 2023 - 04

Remplacement du tracteur communal
Demande de crédit de CHF 106'000.-

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité sollicite le Conseil général pour l'octroi d'un crédit afin de financer l'achat d'un nouveau tracteur communal.

Situation actuelle

La commune dispose actuellement d'un tracteur Same modèle Argon acquis neuf en 2006 pour la somme de 65'000.-.
Il comptabilise 6'680 heures de fonctionnement à ce jour. Son utilisation annuelle moyenne est de 400 heures.
Au vu de son état actuel, avec un important développement de corrosion et des réparations devenant de plus en plus fréquentes, il devient nécessaire de changer cet outil de travail.

Utilisation du véhicule

Ce véhicule doit être adapté aux besoins de notre commune qui sont les suivants :

- Service hivernal de déneigement et de salage.
- Transport des remorques de la déchetterie chez Strid.
- Broyage des banquettes en bordures des chemins forestiers et des lisières de forêt.
- Transport de différents matériaux (terre-gravas-béton-gazon-branches).
- Transport du matériel d'entretien des espaces verts (tondeuses-débroussailleuses).
- Ramassage des poubelles aux diverses places publiques.

Il doit également bénéficier des caractéristiques suivantes :

- Être maniable et compact (empattement max. 2.30 m. largeur max. 2.20 m.)
- Présenter une hauteur maximale de 2.60 mètres afin de pouvoir entrer dans le local communal et passer sous le porche du cimetière.
- Avoir une force de relevage arrière de 3'000 kg pour l'utilisation en toute sécurité du broyeur latéral.

- Posséder 4 roues motrices équipées de pneus au profil communal.
- Être muni d'une cabine fermée avec une grande visibilité et un accès aisé.
- Disposer d'un certain « confort » routier (idéalement une suspension du pont avant).
- Le service après-vente doit être fiable avec un service de dépannage à proximité.

Choix du véhicule

Trois véhicules de différentes marques ont été essayés dans la commune par notre employé communal Monsieur Chevalley, afin de se rendre compte des capacités, des inconvénients et des avantages des différents modèles.
Après analyse de tous les points cités, le choix de la Municipalité s'est porté sur l'offre du Garage Poncet SA à Champvent pour un tracteur :

DEUTZ modèle 5105 D TTV Stage V - 4 cyl. 100 CV - CHF 106'000.- TTC

CHF 112'644.50 TTC moins reprise du Same Argon pour l'export CHF 6'644.50.
Délai de livraison 6 mois – Garantie 24 mois.

L'amortissement de cet investissement se fera au maximum, selon les recommandations du nouveau plan comptable MCH2, sur une durée de 10 ans à raison de CHF 10'600.-

par année, la première fois lors de l'exercice 2025.
Ses avantages par rapport aux autres modèles sont les suivants :

- Gabarit compact et maniable.
- Transmission à variation continue (conduite sans changement de vitesse).
- Suspension du pont avant et de la cabine.
- Capacité du relevage arrière de 4'000 kg.

- Evolution de dernière génération de notre tracteur actuel.

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous prions Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE POMY

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
vu le préavis n° 2023 – 04 de la Municipalité,
entendu le rapport de la commission chargée de l'étude de ce sujet,

DECIDE

Article 1. D'autoriser la Municipalité à procéder à l'achat d'un nouveau tracteur pour un montant de CHF 106'000.- TTC.

Article 2. D'octroyer à cet effet un crédit de CHF 106'000.-.

Article 3. De financer ce montant par la trésorerie courante et, si nécessaire, par un emprunt, auprès de l'établissement bancaire de son choix, pour un montant de CHF 106'000.- dans le cadre de plafond d'emprunts de la législature en cours.

Adopté en séance de Municipalité du 20 novembre 2023.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic: La Secrétaire:

MUNICIPALITÉ DE POMY

Y. Débieux N. Dupertuis